

Le socle commun de connaissances et de compétences

Le décompte des points prend en compte deux éléments : le niveau de maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, et les notes obtenues aux épreuves d'un examen terminal.

Les huit composantes du socle commun prises en compte sont :

- **Comprendre, s'exprimer en utilisant la langue française à l'oral et à l'écrit**
- **Comprendre, s'exprimer en utilisant une langue étrangère et, le cas échéant, une langue régionale**
- **Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages mathématiques, scientifiques et informatiques**
- **Comprendre, s'exprimer en utilisant les langages des arts et du corps**
- **Les méthodes et outils pour apprendre**
- **La formation de la personne et du citoyen**
- **Les systèmes naturels et les systèmes techniques**
- **Les représentations du monde et l'activité humaine**

Pour chacune des huit composantes du socle commun prises en compte, le candidat obtient :

- **10 points pour le niveau « maîtrise insuffisante »,**
- **25 points pour le niveau « maîtrise fragile »,**
- **40 points pour le niveau « maîtrise satisfaisante »,**
- **50 points pour le niveau « très bonne maîtrise ».**

La maîtrise du socle commun est notée sur 400 points.

Les élèves ayant suivi un **enseignement facultatif** (langues et cultures de l'Antiquité, langues et cultures européennes, langues et cultures régionales, découverte professionnelle) ou un enseignement de langue des signes française bénéficient en outre de :

- 10 points si les objectifs d'apprentissage du cycle 4 sont atteints ;
- 20 points si ces objectifs sont dépassés.